

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - ZAC de la Berge du Lac Ginko - CRAC 2011 - Approbation

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En application de la délibération cadre n°2007/045 1 du 22 juin 2007, sont ici présentés :

I- le bilan de la concession d'aménagement, dont fait partie le bilan aménageur objet du CRAC 2010, transmis par Bouygues Immobilier,

II- les bilans consolidés pour la Cub et la Commune

I- Le bilan de la concession d'aménagement

Le dossier de réalisation de la ZAC la Berge du Lac « Ginko » à Bordeaux a été approuvé par délibération n°2008/0147 en date du 22 février 2008. L'aménagement de la ZAC a été confié à Bouygues Immobilier par voie de concession, dont le traité a été signé le 12 février 2007 (délibération n°2006/0925 du 22 décembre 2006).

Un avenant n°1 au traité de concession a été signé le 23 mai 2008 (délibération n°2008/0147 du 22 février 2008), afin de préciser les modalités de cession des terrains communautaires objets de la ZAC, et en particulier les conditions de paiement du prix desdits terrains en plusieurs pactes financiers échelonnés selon les phases de réalisation de la ZAC.

L'opération d'aménagement de la Berge du Lac est destinée à faire émerger un quartier mixte dans le secteur du Lac à Bordeaux sur une superficie globale de 36 hectares. La réalisation de ce quartier résidentiel sur le secteur du Lac constitue une des composantes majeures du plan-guide d'aménagement général, donnant les orientations de développement urbain de Bordeaux nord, approuvé par la Communauté urbaine et la Ville de Bordeaux en 2002. Cette opération s'inscrit dans une démarche globale de développement durable ambitieuse et innovante sur un quartier en devenir. Cette approche globale se traduit notamment par la prise en compte de thématiques prioritaires dans les choix d'aménagement (telles que la gestion des énergies, de l'eau, des déplacements, des déchets et des nuisances sonores) et par la mise en oeuvre d'un système de management environnemental de l'opération, le tout visant à la conception d'un éco-quartier. Ce projet

d'éco-quartier répond ainsi à plusieurs enjeux et notamment au souci de recomposition du tissu urbain entre la ville et ce nouveau quartier en tenant compte des atouts et des contraintes du site. Ce nouveau quartier s'ordonne autour d'éléments majeurs paysagers structurants tels que le cours du tramway, le jardin-promenade réservé aux circulations douces, ainsi qu'une venelle verte.

Le Conseil de communauté a validé le 26 mars 2010 par délibération n° 2010/0137 un dossier modificatif de ZAC et un avenant n°2 au traité de concession afin d'entériner l'avancement et les évolutions du projet concernant notamment les travaux préliminaires de mise en état du site et l'augmentation de la SHON de surfaces commerciales.

Le programme de construction modifié s'établit à 258 659 m² de SHON se décomposant comme suit :

- ▶ 169 799 m² consacrés à l'habitat, soit environ 2149 logements (décomposés en 25% de PLUS, 8 % de PLS, 20% d'accession aidée et 47% d'accession libre)
- ▶ 4 300 m² de résidence de tourisme d'affaires,
- ▶ 6 000 m² dédiés à un EHPAD
- ▶ 25 180 m² d'activités et de bureaux,
- ▶ 32 000 m² d'extension du pôle commercial existant dont 2000 m² de commerces de proximité,
- ▶ 21 380 m² d'équipements publics.

I-1 L'activité 2011 pour l'opération

Evolution du programme de construction :

Quelques ajustements ont été opérés au sein du programme de construction :

- augmentation de 4.500m² de la SHON logements à réaliser en PLAI (Aquitanis) afin de compenser une partie de l'investissement supplémentaire supporté par l'aménageur pour les travaux de collecte enterrée des déchets, ce qui fait l'objet d'un dossier de réalisation modificatif. La nouvelle SHON consacrée à l'habitat est donc de 174 353 m², soit 2167 logements, compte tenu de l'actualisation de la SHON moyenne par logement déjà consommée pour les 1ère et 2ème phases supérieure aux prévisions (80,4 m²/logement au lieu de 79m²) ;
- actualisation de la SHON des équipements publics par la Ville de Bordeaux concernant le groupe scolaire n°1 et la Maison de la danse et par l'aménageur concernant le collège sans que pour autant la programmation de ces équipements soit modifiée. Ainsi, le groupe scolaire n°1 passe de 3980 m² à 5247 m², la Maison de la danse de 3000 m² à 2415m², le collège de 7800 m² à 3000 m² ;
- actualisation des SHON de l'Ehpad et de la résidence services en fonction de l'avancement des projets, sans que la SHON globale de ces deux équipements soit modifiée.

Le programme actualisé d'un total de 259 095 m² (+436 m² par rapport au CRAC 2010), qui fait l'objet d'un dossier de réalisation modificatif, est donc le suivant :

- 174 353 m² consacrés à l'habitat (+ 4554 m²), soit 2167 logements,
- 4 028 m² de résidence service,
- 6 272 m² dédiés à un EHPAD,
- 25 180 m² d'activités et de bureaux,
- 32 000 m² d'extension du pôle commercial existant dont 3000 m² de commerces de proximité et 29000 m² pour l'îlot C2,

- 17 262 m² d'équipements publics (- 4118 m²), dont 7 717 m² pour les deux groupes scolaires et 6545 m² pour les équipements publics communaux et 3000 m² pour le collège privé.

Etudes

L'aménageur a mené les études de Projet et de DCE de la 3^{ème} phase d'aménagement, les études d'APS des jardins partagés, la rédaction des fiches de lots et la préparation des Cahiers des Charges de Cession des Terrains de la 2^{ème} phase, la coordination architecturale et technique en phase conception des îlots de la 1^{ère} et de la 2^{ème} phase, la poursuite et la finalisation de la réflexion sur les études de faisabilités des îlots de la 3^{ème} phase et la mise à jour du Cahier des Prescriptions Architecturales Urbanistiques et Paysagères.

Dans le même temps, l'aménageur a poursuivi la mise en œuvre de la démarche bilan carbone de la ZAC grâce à l'achèvement d'une 2^{ème} phase de recherche innovante pour décomposer les bilans carbone à l'échelle des typologies de bâtiments, sur la base des marchés de travaux des aménagements urbains et des îlots de bâtiments de la 1^{ère} phase.

Toujours dans une démarche d'amélioration, l'aménageur a mené une réflexion prospective sur l'évolution et l'innovation du projet pour la 3^{ème} phase d'aménagement et de construction (maisons « pieds dans l'eau » le long du canal nord, logements modulaires/ossature bois, mutualisation du stationnement résidentiel,...)

Enfin, l'aménageur a assuré la mise à jour de la maquette de la ZAC, exposée dans le Pavillon Ginko, et a participé aux Trophées de l'aménagement du Syndicat national des aménageurs lotisseurs (SNAL) où Ginko a obtenu le trophée de la qualité sociale et économique.

Programme de travaux d'aménagement

L'aménageur a poursuivi les travaux d'aménagement urbains dans les rues suivantes : avenue Dassault, avenue Reinson, cours du tramway, rue de l'école, rue du commerce, rue du bois, place canal.

En outre, il a réalisé les travaux du canal du parc et a démarré en novembre 2011 les travaux de plantations du parc.

Il est à noter que l'aménageur a également signé un avenant à sa convention financière avec ERDF afin de prendre en compte une demande de puissance supérieure aux besoins initialement prévus.

Commercialisation et ventes de SHON

En matière de logement social, l'aménageur a cédé à Mésolia Habitat l'îlot A2.5 (5.270m² de SHON) et à Aquitanis l'îlot B1.3 (7.734m² de SHON).

L'aménageur a également commercialisé auprès du promoteur Bouygues Immobilier les îlots A3.3 et A3.1 de la 1^{ère} phase (commercialisations de ces îlots en 2010) (8.113 et 5.422m² de SHON) et l'îlot A4.1 de la 2^{ème} phase de construction (9.698 m² de SHON).

En tout, ce sont donc 35.624m² de SHON qui ont été commercialisés en 2011.

Permis de construire

➤ Le programme de logements libres :

En 2011, Bouygues Immobilier (promoteur) a obtenu les permis de construire de l'îlot C2.1 (architectes BLP+ Christian Devillers et associés, des îlots de la 2ème phase A4.1 (architecte BLP), B2.1 (architecte Christian Devillers&associés) et B3.2 (architecte Corinne Vezzoni & associés).

Bouygues Immobilier a déposé le dossier de PC de l'Ehpad (architecte Latour-Salier), a poursuivi la conception des îlots de la 2ème phase : A4.2 (architecte Tetrarc), B2.2 (architecte Souto de Moura) et a lancé un concours sur l'îlot A1.4 de la 3ème phase dont le jury s'est tenu le 15 décembre 2011.

Cela représente 543 logements accordés en 2011 pour les phases 1 et 2 et 145 logements en conception pour la phase 2.

La commercialisation des logements de la première phase s'est poursuivie en 2011 et celle de la deuxième phase a démarré fin 2011.

➤ Le programme de logements sociaux :

Aquitanis :

Dans le cadre de la convention signée entre l'aménageur et Aquitanis, Bouygues Immobilier s'est mis d'accord avec Aquitanis pour la cession du foncier de l'îlot B3.3 sur la 2ème phase en vue de la réalisation d'un programme de 90 logements (50 en accession sociale et 40 en PLUS/PLAI). Aquitanis a lancé un concours sur cet îlot en octobre 2011. Bouygues Immobilier a revendu à Aquitanis les charges foncières de l'îlot B1.3 (90 logements PLUSRO) en décembre 2011.

Dans le cadre de la même convention, le promoteur Bouygues Immobilier réalise par ailleurs plusieurs immeubles en Vefa pour le compte d'Aquitanis sur les îlots A3.1 (30 logements PLS) et B2.1 (16 PLUS et 8 PLAI).

Mésolia Habitat

Dans le cadre de la convention signée entre l'aménageur et Mésolia habitat, Bouygues Immobilier (promoteur) réalise plusieurs immeubles en Vefa pour le compte de Mésolia Habitat sur les îlots B2.1 (26 logements PLS) et A1.4 (17 PLUS et 9 PLAI). Mésolia Habitat a démarré les travaux de l'îlot A2.5 en mai 2011.

Bouygues Immobilier a par ailleurs proposé à Mésolia Habitat de lui céder le foncier de l'îlot B.1.2b sur la 3^{ème} phase en vue de la réalisation d'un programme mixte composé d'une Maison de la santé, d'un centre de prévention et de 30 logements (30 PLS).

Équipements publics et d'intérêt général

La Ville de Bordeaux a démarré les travaux du groupe scolaire n°1 (architecte Joly et Loiret) en février 2011.

L'aménageur et la Ville de Bordeaux ont poursuivi le travail sur la programmation de l'équipement culturel (maison de la danse) et du gymnase. La Ville de Bordeaux a lancé le concours du premier en novembre 2011 et celui du second en décembre 2011.

Par ailleurs, Bouygues Immobilier a poursuivi sa collaboration avec la Direction de l'enseignement catholique sur le montage du projet de collège

L'activité 2011 s'est donc traduite en dépenses par une exécution financière de 8,312M€ TTC se rapportant :

- aux frais d'études et de suivi pour 0,24M€ TTC ;
- aux frais d'aménagement pour 7,604M€ TTC

- aux frais d'honoraires de l'aménageur pour 0,505M€ TTC
- aux frais de communication pour 0,028M€ TTC
- aux frais divers pour 0,075M€ TTC.
- à la TVA encaissée/reversée pour -0,141M€ TTC

Au niveau des recettes, l'activité 2011 s'est traduite par un total de 10,480M€ TTC se rapportant :

- aux recettes de cession pour 9,661M€ TTC
- aux participations des constructeurs pour 0,569M€ TTC
- à la participation communautaire pour un montant de 0,25M€

I.2 L'actualisation du bilan de l'opération

Le bilan au 31 décembre 2011 est arrêté à 76,721M€HT, soit une légère augmentation par rapport au CRAC 2010 (+3,2%). Il est précisé qu'en raison de l'incidence de la TVA sur cette opération, le bilan TTC présente un déséquilibre (88,983M€ TTC en dépenses et à 89,484M€ TTC en recettes).

En dépenses, les principales évolutions proviennent de :

- ▶ une augmentation du poste frais d'aménagement (+9,1%) pour tenir compte des éléments suivants :
 - une augmentation de 8,8% des travaux d'infrastructures liée au pré-financement des installations de collecte enterrée, qui font l'objet d'un dossier de réalisation modificatif, à des travaux supplémentaires et surcoûts apparus en cours de chantiers (déplacement du transformateur Parentis, aléas et frais liés aux incertitudes sur l'implantation des réseaux des concessionnaires, défaillance d'une entreprise, gestion de la coactivité et des interfaces, besoins complémentaires identifiés suite à échanges avec la Ville ou La Cub pour la réalisation des équipements publics),
 - une augmentation des honoraires de maîtrise d'œuvre de 7,6% liée à la mise en place de la collecte enterrée, à des missions complémentaires pour les installations de chantiers de la phase 2 et à une mission d'étude spécifique au sujet des eaux de pompage,
 - un ajustement du préfinancement des travaux ERDF lié à la puissance plus importante demandée,
- ▶ les frais financiers liés au portage de l'îlot C2.1 dont la réalisation s'est décalée dans le temps.

Concernant les recettes, les principales évolutions sont les suivantes :

- Les recettes prévisionnelles de cessions de l'ensemble du programme de construction se montent à 81,9 M€ TTC et sont en diminution soit 0,7% par rapport au CRAC 2010, en raison de la conjoncture. Le montant des charges foncières est ainsi davantage en adéquation avec les capacités de financement des ménages sur l'accession modérée de la phase 1 et l'accession libre de la phase 3, ce qui a été rendu possible par les réserves dégagées sur le poste travaux (actualisations des marchés et aléas). Par ailleurs, cette évolution des recettes de cession prend en compte la programmation de logements issue des négociations avec les constructeurs de la phase 2 et des études de conception de la phase 3, et une actualisation des charges foncières des

programmes de bureaux intégrant les particularités de chaque programme et les difficultés actuelles de montage et de commercialisation des opérations tertiaires. Enfin, elle tient compte de l'actualisation de l'échéancier de commercialisation et de cession des charges foncières.

- La participation des constructeurs est fortement actualisée (+115,7%) afin de prendre en compte l'aménagement d'une seconde base vie pour la phase 2 et une provision pour assurer les conditions d'accès, d'alimentation en fluides et la bonne gestion des chantiers de la phase 3.
- Le montant du remboursement du préfinancement des travaux ERDF augmente en proportion du montant prévu en dépenses.
- Le bilan fait apparaître une participation aux équipements publics d'intérêt général (EPIG) réalisés par l'aménageur qui correspond à la mise en place de la collecte enterrée pour un montant de 693 445€, ce qui fait l'objet d'un dossier de réalisation modificatif. La participation communautaire reste inchangée à 1,25M€, ainsi que la participation communale à 1M€.

II - Le bilan consolidé de l'opération

II.1 Le bilan consolidé de l'opération pour La Cub

Le bilan consolidé de La Cub traduit un total de dépenses brutes au 31 décembre 2011 de 7,325M€TTC composé du coût historique d'acquisition du foncier de l'opération, (4,5M€TTC), du montant de la participation communautaire (1,25M€ net), des travaux préliminaires à la cession des terrains d'un montant de 882.648€TTC, et de la participation aux équipements d'intérêt général réalisés par l'aménageur concernant le mobilier de collecte enterrée, à hauteur de 693.445€, qui fait l'objet d'un dossier de réalisation modificatif.

Considérant les recettes de cession du foncier communautaire à l'aménageur (à hauteur de 26M€HT), l'introduction de cette participation pour la collecte enterrée réduit légèrement le solde positif de cette opération pour La Cub, qui est estimé à 24,203M€TTC (-2,8% par rapport au CRAC 2010).

II.2 Le bilan consolidé de l'opération pour la Commune

Les équipements publics à la charge de la Commune de Bordeaux concernent la réalisation des deux groupes scolaires et d'une structure petite enfance dont le coût prévisionnel est estimé à 13,45M€HT soit 16,08M€TTC, auxquels il convient d'ajouter une participation versée au bilan de la ZAC de 1M€. L'effort financier brut de la commune est donc estimé à 17,08M€TTC.

Considérant la participation du bilan aménageur à ces coûts (13,45M€TTC) le bilan net pour la Commune s'établit à 3,63M€TTC, et présente une augmentation par rapport au CRAC 2010 équivalente au montant de la TVA sur les équipements publics communaux (2,63M€), dont la non prise en compte en 2010 relevait d'une erreur matérielle.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, mesdames et Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°2006/0925 du 22 décembre 2006, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la ZAC La Berge du Lac et confié la concession d'aménagement à Bouygues Immobilier en tant qu'aménageur ;

Vu le traité de concession par lequel la Communauté Urbaine a confié l'aménagement de cette concession à Bouygues Immobilier signé le 12 février 2007 ;

Vu la délibération n°2010/0137 du 26 mars 2010 par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le dossier modificatif de ZAC et l'avenant n°2 au traité de concession ;

Vu la délibération n°2012/0077 du 17 février 2012 par lequel le Conseil de Communauté a approuvé le Compte rendu d'Activité Comptable (C.R.A.C) arrêté au 31 décembre 2010 ;

Entendu le rapport de présentation ;

Considérant que l'article 21 du traité de concession par lequel l'aménageur s'engage à produire et transmettre annuellement à la Communauté urbaine de Bordeaux un compte rendu financier et opérationnel soumis à l'approbation du Conseil de Communauté ;

Décide :

Article unique : Le CRAC 2011 de la ZAC La Berge du Lac est approuvé

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus communistes et républicains s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 OCTOBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 11 OCTOBRE 2013

M. MICHEL DUCHENE